

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AVORD	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
AVORD	AC1	Eglise Saint Hugues : le bourg (cad A1 134) – classement par arrêté du 30 août 1911 Périmètre délimité des abords de l'église Saint-Hugues pat AP du 08/02/2021	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AVORD	AR6	champ de tir de Bourges	- régime intérieur du champ de tir approuvé le 16.09.1917 - décision ministérielle n° 2189/DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	AS1	captage Le « Dureau 2 » Périmètres de protection immédiate et rapprochée	arrêté préfectoral n° 2017-1-0425 du 09/05/2017	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
AVORD	I1	Canalisations de transport du DEA d'Avord DN 200	AP N° 2018-DDCSPP-101 du 25 juillet 2018	Service des essences des Armées DELPIA 47 rue Sainte Catherine CS 60016 54035 NANCY Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN600-1989 Méry/Cher à Avord Les Chaumes	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN600-1989 Méry/Cher à Avord Les Chaumes	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN600-1989 Avord Les Chaumes à Neuvy le Barrois	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN80-1991-BRT Avord	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AVORD	I3	Canalisation DN80-1999-BRT Avord Guilly	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN80-1999-BRT Avord Guilly	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Canalisation DN600-1989 Avord Les Chaumes à Neuvy le Barrois	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Installation annexe située sur la commune : Avord	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Installation annexe située sur la commune : Avord Les Chaumes	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I3	Installation annexe située sur la commune : Avord Guilly	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964 AP n° 2018-DDCSPP-102 du 25/07/2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
AVORD	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
AVORD	INT1	cimetière r = 35 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
AVORD	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques ( PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AVORD	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de garde r = 1000 m zone de protection r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	PT2	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 et r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	PT2	Radar SRE/NG aérodrome de Bourges/Avord zone de dégagement - r = 5000 m	Décret du 10 mai 1990	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	PT2	Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aérodrome zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement longueur = 2000m et largeur = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	PT3	Câble GD 46803	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AVORD	PT3	Fibre optique : FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AVORD	PT3	Câble RG 18.28	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AVORD	PT3	Câble RG 98.04	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AVORD	T1	Ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
AVORD	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
AVORD	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BAUGY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
BAUGY	AS1	Périmètre de protection éloigné du captage "Le Dureau 2" à Avord	Arrêté préfectoral n° 2017-1-0425 du 09 mai 2017	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
BAUGY	EL7	RD 43 - Route des Aix (approuvé le 20/03/1886 et modifié par délibération du CD du 4 avril 2022 )	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BAUGY	EL7	RD 43 Traversée de Saligny (approuvé le 11/05/1859 et modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges	
BAUGY	EL7	RD 10 - traversée de Baugy (approuvé le 06.06.1871 et modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
BAUGY	EL7	RD 12 - rue de l'Eglise (approuvé le 20/04/1898 et modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BAUGY	I3	canalisation DN600 -1989 -Mery sur Cher à Avord « Les Chaumes »	AP N° 2016-DDCSP-021 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
BAUGY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BAUGY	PM2	Site exploité par la Sarl Mempontel - Les Merisiers à Baugy Cad : Section ZC n°81 et n°123	AP N° 2009-1-915 du 8 juin 2009	SARL MEMPONTEL Les Merisiers 18800 Baugy	
BAUGY	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	PT2	Liaison hertzienne Nérondes-Bourges zone spéciale de dégagement l = 300m	Décret du 27/01/1975	ORANGE Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC CEDEX	
BAUGY	PT2	Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	Décret du 10 mai 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne - à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 28 mai 2013	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	PT2	Centre radioélectrique de Bourges - Avord zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	PT3	Câble RG 18-28	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BAUGY	PT3	Câble RG 18100	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BAUGY	PT3	Câble RG 18-53	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BAUGY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BAUGY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHAUMOUX-MARCILLY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Farges/Villabon	
CHAUMOUX-MARCILLY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHAUMOUX-MARCILLY	PT2	centre d'émission de Couy zone primaire de dégagement r = 100 m	Décret du 6 mars 1998	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CHAUMOUX-MARCILLY	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 r de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CHAUMOUX-MARCILLY	PT3	Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CHAUMOUX-MARCILLY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CHAUMOUX-MARCILLY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CHAUMOUX-MARCILLY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CROSSES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
CROSSES	AR6	champ de tir de Bourges	- décret du 3 novembre 1981	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	EL7	RD 15 traversée de Crosses (approuvé le 03/04/1883 et modifié par délibération du CD du 4 avril 2022 )	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
CROSSES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CROSSES	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CROSSES	PT2	Aérodrome de Bourges-Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	2)décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	3)décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	PT2	centre radioélectrique de Bourges – Avord zone primaire de dégagement r = 300 et r = 400 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	1)décret du 17 janvier 1986	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	PT3	Câble RG 18106	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CROSSES	PT3	Câble RG 18-48	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CROSSES	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage : - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243- 8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement : - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
CROSSES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
ETRECHY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ETRECHY	EL7	RD 36 route de Villabon (approuvé le 26/04/1892 modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
ETRECHY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
ETRECHY	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement I = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère Intérieur – SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
ETRECHY	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement I =500 m	Décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
ETRECHY	PT2	Liaison hertzienne de d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement I =200 m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
ETRECHY	PT3	Câble RG 18.92	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ETRECHY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
FARGES-EN-SEPTAINE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FARGES-EN-SEPTAINE	AC1	château de Bois-Bouzon : château (cad A4, 579) – inscription par arrêté du 16 septembre 1942 dépendances et parc - inscription par arrêté du 16 janvier 1946	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
FARGES-EN-SEPTAINE	AR3	magasins à poudre armée et marine - dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS)	Décret du 26 février 1974	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	AR3	polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605	Décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	AS1	Captage « Le Dureau 2 » Périmètre de protection rapprochée	arrêté préfectoral n°2017-1-0425 du 09/05/2017	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
FARGES-EN-SEPTAINE	I1	Canalisation de transport du DEA d'Avord DN 200	AP N° 2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	Service des essences des Armées DELPIA 47 rue Sainte Catherine CS 60016 54035 NANCY Cédex	
FARGES-EN-SEPTAINE	I3	Canalisation DN600-1989- Mery sur Cher à Avord – Les Chaumes-ø 600 mm	AP N° 2016-DDCSPP-030 du 5 février 2016 AP N° 2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FARGES-EN-SEPTAINE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
FARGES-EN-SEPTAINE	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m zone de garde radioélectrique r = 1000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à Farges en Septaine – Aéroport zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	liaison hertzienne d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement - l = 200 m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Centre radioélectrique d'Avord zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 1500 m et l = 200m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aéroport n° ANFR 018 057 0002 zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 2000 m et l = 500m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aéroport zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 2000 m et l = 500m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Aéroport de Bourges - Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	Décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aéroport n° ANFR 018 057 0002 zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 500 m et l = 200 m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	liaison hertzienne d'Henrichemont / Avord zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 6 mars 1998	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 et r = 400 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	Liaison hertzienne d' Humbligny à Farges en Septaine – Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 200 m	Décret du 12 septembre 2012	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine – Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	PT3	Câble RG 9804	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
FARGES-EN-SEPTAINE	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
FARGES-EN-SEPTAINE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
GRON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Farges/Villabon	
GRON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GRON	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GRON	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère Intérieur SGAMI-OUEST 28 r de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
GRON	PT3	Câble RG 18.53	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRON	PT3	Câble GD 7202	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRON	PT3	Câble RG 18.92	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRON	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GRON	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GRON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
JUSSY-CHAMPAGNE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
JUSSY-CHAMPAGNE	AC1	Eglise Saint André (cad AA 42) - classement par arrêté du 13 juillet 1911	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JUSSY-CHAMPAGNE	AC1	Château de Jussy : façades et toitures (cad C 94) classement par arrêté du 16 septembre 1946	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
JUSSY-CHAMPAGNE	AR6	champ de tir de Bourges	- décret du 3 novembre 1981	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-CHAMPAGNE	EL7	RD 15 - "Traversée de Jussy-Champagne" (approuvé le 05/01/1978 modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges	
JUSSY-CHAMPAGNE	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 kv N°1 - Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
JUSSY-CHAMPAGNE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
JUSSY-CHAMPAGNE	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
JUSSY-CHAMPAGNE	PT2	Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	- décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-CHAMPAGNE	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage Arrêté ministériel du 25 février 1986 -art L281-1 à L281-4 - R243-1 à R243-3 - D243-1 à D243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-CHAMPAGNE	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
JUSSY-CHAMPAGNE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
NOHANT-EN-GOUT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune de Nohant-en-Gout	
NOHANT-EN-GOUT	AC1	château du Préau : façades et toitures (cad C 97) – inscription par arrêté du 15 septembre 1962	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NOHANT-EN-GOUT	AC1	Périmètre du château de Maubranche sur la commune de Moulins sur Yèvre	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NOHANT-EN-GOUT	AR3	Polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605 localisé sur la commune de Savigny en Septaine	- décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NOHANT-EN-GOUT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
NOHANT-EN-GOUT	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702	
NOHANT-EN-GOUT	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
NOHANT-EN-GOUT	PT2	Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	décret du 10 mai 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
NOHANT-EN-GOUT	PT2	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
NOHANT-EN-GOUT	PT3	Câble GD 7202	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NOHANT-EN-GOUT	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
NOHANT-EN-GOUT	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
NOHANT-EN-GOUT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
OSMOY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Commune d'Osmoy	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
OSMOY	AC1	château du Préau : façades et toitures (cad C97) sur la commune de Nohant en Gout – inscription par arrêté du 15 septembre 1962	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
OSMOY	AR3	Polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'ETBS Bourges	- décret du 3 novembre 1981 - arrêté du 24 janvier 2001 prorogé par arrêtés des 11 janvier 2005 et 17 janvier 2008 (extension du polygone) - décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
OSMOY	AR6	champ de tir de Bourges ETBS	- Loi du 13 juillet 1927  - décret ministériel n°2189/DEF/DCG/D/CD du 29/05/1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
OSMOY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
OSMOY	PT3	Fibre optique : FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OSMOY	PT3	Câble RG 9804	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
OSMOY	PT3	Câble GD 46803	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
OSMOY	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
OSMOY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
OSMOY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
OSMOY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Farges / Villabon	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	AC2	puits de Guerry, formé par le corps de ferme et les trois puits de Guerry site inscrit par arrêté du 15 juillet 1996 (cad. C n° 1, 9 et 12) superficie : 11 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	AR3	Polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605	- décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	AR6	champ de tir de Bourges	- décret du 3 novembre 1981 - DM 2189 du 29/05/1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de garde radioélectrique r = 1000 m zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT2	Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	Décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT2	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT3	Câble GD 46803	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT3	Câble RG 9804	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	PT3	Fibre optique : FO 18527	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	T1	ligne Vierzon - Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SOYE-EN-SEPTAINE	A4	l'Auron	- Arrêté préfectoral du 21 août 1963	D.D.T 6 place de la pyrotechnie 18023 Bourges Cedex	
SOYE-EN-SEPTAINE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SMEACL de Châteauneuf-Lapan 3 grande rue 18190 Chateauneuf-sur-Cher	
SOYE-EN-SEPTAINE	AC1	Eglise Saint-Pardoux : le Bourg de Soye (cad. B2, 30) : inscription par arrêté du 24 février 1926.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SOYE-EN-SEPTAINE	AR6	champ de tir de Bourges (polygone)	- loi du 13/07/1927 - décision ministériel du 29 mai 1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SOYE-EN-SEPTAINE	EL7	Voies communales : VC du Cimetière	- décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	Mairie de Soye en Septaine 13 rue de la Mairie 18340 Soye en Septaine	
SOYE-EN-SEPTAINE	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SOYE-EN-SEPTAINE	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 KV N°1 Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SOYE-EN-SEPTAINE	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SOYE-EN-SEPTAINE	PT3	Câble RG 18.48	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SOYE-EN-SEPTAINE	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage Arrêté ministériel du 25 février 1986 - articles L281-1 à L281-4 - R243-1 à R243-3 - D243-1 à D243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SOYE-EN-SEPTAINE	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SOYE-EN-SEPTAINE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VILLABON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
VILLABON	AC1	château de Savoye : serre monumentale et sa chaufferie ; bassin et sa fontaine ; escaliers (cad A1, 143) inscription par arrêté du 03 mars 1997	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLABON	AC1	Périmètre du parc et des dépendances du château de Bois Bouzon sur la commune de Farges en Sologne	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLABON	EL7	RD 12 - "Traverse de Villabon" (décision du 20/08/1878 modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VILLABON	EL7	RD 205 "route de Gron" (délibération du 24/07/1886 modifié par délibération du CD du 4 avril 2022)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
VILLABON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VILLABON	PT1	centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLABON	PT2	Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	Décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLABON	PT2	Centre radioélectrique de Bourges - Avord zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	Décret du 17 janvier 1986	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLABON	PT3	Câble GD 7202	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VILLABON	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLABON	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLABON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
VILLEQUIERS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité SIAEP de Nérondes	
VILLEQUIERS	AC1	Eglise Notre Dame : abside (cad D3, 623) Inscription par arrêté du 24 février 1926	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLEQUIERS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VILLEQUIERS	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLEQUIERS	PT2	Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
VILLEQUIERS	PT3	Câble RG 18100	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VILLEQUIERS	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLEQUIERS	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VILLEQUIERS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VORNAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.E.R.S.E. 12 bis rue de St Firmin 18220 BRECY	
VORNAY	AC1	Eglise St Germain : - façade ouest : Classement par arrêté du 3 novembre 1911(cad A 54) - en totalité à l'exception de la façade ouest : inscription par arrêté du 16 juillet 2012 (cad A 54) r = 500 m	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VORNAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VORNAY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 kv N°1 - Mazières - Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VORNAY	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VORNAY	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
VORNAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	